



Secrétariat National

Parti Socialiste

10, rue de Solférino
75333 Paris Cedex 07
Tél. : 01 45 56 77 00
Fax : 01 47 05 15 78

www.parti-socialiste.fr

MINGA
1 quai du Square
93200 SAINT-DENIS

Paris, le 29 mai 2009

N/Réf : JCC/PSCE/028

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre courrier relatif à la politique agricole de l'Europe, ainsi que des questions que vous y soulevez.

Les socialistes ont pleinement conscience des enjeux importants pour la France, l'Union et le monde qui se dessinent à l'horizon de la révision de la PAC après 2013. De notre point de vue, il est primordial de réorienter les priorités de cette politique communautaire dans un sens qui, s'il ne recouvre pas la totalité de vos vues, s'en rapproche partiellement. Il est en effet crucial pour nous de faire que l'agriculture européenne continue de nourrir quantitativement et qualitativement l'Europe, tout en participant plus efficacement aux équilibres alimentaires mondiaux. Mais la PAC doit aussi se mettre au service d'une agriculture plus durable, qui préserve la biosphère et contribue à l'aménagement de nos territoires. Ce qui revient aussi à dire que les moyens budgétaires doivent permettre de maintenir l'activité des exploitants, y compris et peut-être surtout les plus petites exploitations, plutôt que d'amener à l'extension de quelques grosses exploitations industrielles.

Nous ne sommes pas convaincus pour autant par votre remarque sur l'étalement urbain : s'il est évident que le développement des villes doit être pensé en termes de développement durable (une part importante des émissions de gaz à effets de serre est le fait du chauffage des bâtiments en ville), il n'en reste pas moins que l'urbanisation de l'Union est appelée à se poursuivre, afin de répondre à des besoins aussi essentiels que le logement. Un juste équilibre doit donc être trouvé entre cadre de vie urbain agréable et protection des zones rurales. Sans conclure à l'impossibilité d'une telle démarche, il nous paraît difficilement conciliable de limiter l'étalement des zones urbaines tout en prévoyant des zones cultivables pour les habitants de logements sociaux, compte tenu de la pression existante sur le foncier. Toute initiative permettant d'améliorer la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans ces segments particuliers des communautés urbaines mérite d'être étudiée.

Nous partageons votre souci d'encadrer la grande distribution. Dans la droite ligne des combats que nous avons menés au cours de la législature précédente, nous lutterons durant celle qui s'annonce contre la concentration croissante du marché dans le secteur de la grande distribution alimentaire afin que les situations de monopoles ne conduisent pas à une mauvaise répartition de la valeur ajoutée (qui affecte autant les producteurs que les consommateurs). Et nous sommes encore d'accord avec vous quant à la nécessité de promouvoir la sécurité alimentaire : l'UE doit se montrer davantage cohérente et proactive sur la question de la sécurité

alimentaire mondiale, notamment grâce à la dimension agriculture de l'aide au développement. Nous agissons pour que toutes les agricultures et les cultures alimentaires du monde soient valorisées et que les pays en développement puissent bénéficier de plus de protections commerciales (à travers une réforme des règles de l'OMC). Ce rééquilibrage des circuits mondiaux de l'agriculture doit permettre l'émergence dans les pays en voie de développement d'une agriculture vivrière locale.

En ce qui concerne les OGM, Nous agissons pour que leur culture soit strictement contrôlée et soit uniquement envisageable dans le cadre de recherches publiques en milieu fermé. Nous avons déjà obtenu des résultats encourageants à ce niveau au cours de la législature qui s'achève. De même en ce qui concerne les pesticides, même si nous pensons que le Parlement n'est pas allé assez loin dans leur contrôle. C'est pourquoi nous considérons qu'il est urgent de constituer des registres épidémiologiques permettant de mesurer l'impact de l'utilisation des différents pesticides en fonction de l'exposition subie par les professionnels et par leurs familles, sans oublier, bien sûr, les consommateurs.

Dans certaines régions on constate, en effet, une augmentation particulièrement rapide de différents types de cancer. Les enfants des utilisateurs, et notamment des agriculteurs, sont également touchés. Au-delà de cette question essentielle de la santé, c'est aussi l'impact sur l'environnement qu'il faut mesurer. Nous connaissons d'ores et déjà les effets néfastes de certains produits chimiques sur les nappes phréatiques et sur les rivières. À ce sujet d'ailleurs, nous ne pensons pas que la proposition de renvoyer aux différents arbitrages nationaux la question des zones tampons, soit une réponse satisfaisante. Au contraire, nous considérons que la Commission (et plus encore le Parlement) devra être fort vigilante sur ce sujet. La récente directive sur les pesticides montre que l'Union réagit à ce problème mais elle doit aussi accompagner les agriculteurs dans une démarche de réduction, voire de suppression des pesticides nocifs. La future politique agricole commune doit intégrer cet objectif et mieux prendre en compte financièrement le lien entre production de qualité et agriculture. La recherche en agronomie, en écotoxicologie ainsi que la formation des agriculteurs doivent être mises au service de nouveaux modes de production et déclinées sur les territoires en fonction de leurs spécificités.

Enfin, vous vous souviendrez sans doute que l'amendement à la loi sur l'eau de 2006 favorisant les PNPP a été déposé notamment par deux députés socialistes et soutenus par notre groupe lors des votes. Nous restons fidèles à notre engagement et pourrions envisager de porter cette question au niveau européen.

Espérant, Madame, Monsieur, avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions de recevoir nos salutations les plus cordiales,

Cambadélis

Jean-Christophe CAMBADELIS
Secrétaire national à l'Europe
et aux Relations internationales